



Nations Unies

**Rapport du
Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements
ionisants**

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 46 (A/52/46)

Rapport du
Comité scientifique des Nations Unies
pour l'étude des effets des rayonnements
ionisants

Assemblée générale
Documents officiels · Cinquante-deuxième session
Supplément No 46 (A/52/46)



Nations Unies · New York, 1997

1. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants¹ a tenu sa quarante-sixième session du 16 au 20 juin 1997, au Centre international de Vienne. M. A. Kaul (Allemagne), M. L. E. Holm (Suède) et Mme J. Lipzstein (Brésil) ont exercé les fonctions de président, de vice-président et de rapporteur respectivement.
2. Le Comité a pris note de la résolution 51/121 du 13 décembre 1996, par laquelle l'Assemblée générale a notamment approuvé les plans formulés par le Comité en vue de la poursuite de ses activités et prié ce dernier de continuer à examiner les problèmes importants qui se posent dans le domaine des doses et des effets des rayonnements ionisants et de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante-deuxième session.
3. Le Comité a consacré des débats d'ordre technique à l'examen de données récentes sur les sources de rayonnements, la radioexposition et ses effets. Il s'est essentiellement attaché à étudier les documents établis par le Secrétariat sur les sujets pour lesquels des études complémentaires lui paraissaient les plus nécessaires, à savoir : l'irradiation naturelle; l'irradiation artificielle; l'exposition médicale; l'irradiation professionnelle; les méthodes d'évaluation des doses; l'évaluation épidémiologique des cancers produits par des rayonnements; la réparation et la mutagénèse de l'acide désoxyribonucléique (ADN); les effets héréditaires des rayonnements; les effets conjugués des rayonnements et d'autres agents; les modèles, les mécanismes et les incertitudes se rapportant aux faibles doses; enfin, l'irradiation locale résultant de l'accident de Tchernobyl et ses effets. Le Comité a formulé des propositions en vue d'une étude plus poussée de ces questions, notamment en appelant l'attention sur des données nouvelles et supplémentaires qu'il faudrait considérer.
4. Le Comité prépare une évaluation approfondie des données sur la radioexposition dans le monde entier, ainsi qu'une analyse exhaustive des effets biologiques des rayonnements, qui représentera la somme des connaissances sur la question à la fin du millénaire. La vaste expérience acquise au fil des ans dans les domaines de la mesure des rayonnements et de la recherche radiobiologique permet de mieux comprendre les sources de rayonnements ionisants et leurs effets. Le Comité portera son attention, en particulier, sur les recherches consacrées aux mécanismes des interactions des rayonnements, à la réaction des cellules et de l'organisme, et aux incertitudes qui entourent la mise en relation d'expositions spécifiques et de leurs effets, en particulier aux faibles niveaux de rayonnement rencontrés dans les maisons, sur les lieux de travail et dans l'environnement.
5. Les travaux du Comité sont largement reconnus et la plupart des pays apprécient et appuient ses activités en cours. Le Comité a formulé l'espoir que les États Membres de l'ONU, les institutions spécialisées et les institutions nationales continueraient de l'assister dans ses travaux, en particulier en lui communiquant des informations sur les sujets présentant un intérêt pour son programme de travail futur, ce qui lui permettrait de fonder ses délibérations sur des données scientifiques et techniques aussi complètes et récentes que possible.
6. Le Comité a décidé de tenir sa quarante-septième session au Centre international de Vienne du 25 au 29 mai 1998.

Note

¹ Le Comité a été créé par l'Assemblée générale à sa dixième session, en 1955, et son mandat est défini dans la résolution 913 (X), du 3 décembre 1955. Le Comité comprenait à l'origine les États Membres suivants : Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Égypte, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques. Par sa résolution 3154 C (XXVIII) du 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé de nommer au Comité cinq membres supplémentaires au maximum et le Président de l'Assemblée, en concertation avec les présidents des groupes régionaux, a désigné à cet effet les pays suivants : Allemagne (République fédérale d'), Indonésie, Pérou, Pologne et Soudan. Par sa résolution 46/62 B du 3 décembre 1986, l'Assemblée générale a porté la composition du Comité à un maximum de 21 membres et a invité la Chine à en faire partie. Le 24 décembre 1991, la Fédération de Russie a pris la succession de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques à l'ONU et, en conséquence, au sein du Comité. En outre, par sa décision 47/320 du 19 janvier 1993, l'Assemblée a nommé la Slovaquie membre du Comité, pour occuper le siège de l'ex-Tchécoslovaquie devenu vacant.